



www.ffvoile.org



Partenaire officiel

COSTARMORICAINE 2011

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RAIDS

3 au 7 août - CV BAIE D'ERQUY

AVIS DE COURSE

Préambule :

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) français doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les coureurs étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros et présenter l'original de l'attestation d'assurance.

Au moment de la confirmation des inscriptions les concurrents devront obligatoirement présenter le Certificat de Conformité et les Feuilles de mesures et de calculs de leur voilier.

La nationalité est définie par la présentation du passeport ou de la carte d'identité.

Les responsables des bateaux portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile.

1. ORGANISATION :

La Costarmoricaine est organisée du 3 au 7 août 2011 tout au long des Côtes d'Armor par le Club de Voile de la Baie d'Erquy (CVBE) au départ du port d'Erquy.

2. RÈGLES :

2.1. L'épreuve est régie par :

Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2009 – 2012

Les Règles d'Équipement pour les Voiliers (REV) 2009 – 2012,

Les Règles de jauge de la Formule 18 sauf si l'une d'entre elles est modifiée par le présent Avis de Course ou par les Instructions Générales de Course,

Le présent Avis de Course,

Les Instructions Générales de Course (IGC).

Les Instructions Particulières d'Étapes (IPE).

En cas de litige, chaque document énuméré ci-dessus prévaut sur le précédent.

La langue officielle de l'épreuve est le français.

2.2. En application de l'article 20.3.1. (d) (i) du code ISAF de Publicité : chaque bateau devra porter à l'extérieur de ses coques dans les 25% avant les autocollants fournis par l'organisateur lors de l'inscription.

La pose ainsi que l'entretien de ces marques est de la responsabilité de l'équipage.

3. BATEAUX ADMIS A COURIR :

La Costarmoricaine est ouverte aux catamarans de sport en conformité avec les règles de jauge de la classe Formule 18. Le nombre de bateaux est limité à 40.

4. SELECTION DES EQUIPAGES :

La sélection des équipages sera effectuée à partir des classements nationaux publiés par la FFVoile, ou du résultat des épreuves Formule 18, ou sur toute autre information disponible, ainsi que sur invitation de la FFVoile.

5. COUREURS ADMIS A PARTICIPER :

5.1. Les coureurs français sélectionnés titulaires d'une licence valide délivrée par la FFVoile, et en règle avec l'Association Française Formule 18.

5.2. Les coureurs étrangers invités par la FFVoile, en règle avec leur Autorité Nationale et leur Classe Nationale lorsqu'elle existe.

- 5.3 Un coureur mineur est admis par équipage aux conditions d'être âgé d'au moins 16 ans, né en 1995 et avant, et d'équiper la personne investie de l'autorité parentale qui en aura accepté la responsabilité par écrit.
- 5.4. Redressement :
L'équipage doit pouvoir démontrer sa capacité à redresser le bateau.

6. PRE-INSCRIPTIONS :

Tout équipage qui désire participer à la Costarmoricaine, Championnat de France des Raids 2011 doit impérativement adresser, **au plus tard le 8 juillet 2011 (cachet de la poste faisant foi)** le bulletin d'inscription joint complètement rempli, accompagné d'un titre de paiement établi à l'ordre du **Club de Voile de la Baie d'Erquy**, à l'adresse suivante :

**CVB Erquy
Maison de la Mer
Le Port – 22430 Erquy**

Pour être prise en compte une pré-inscription doit obligatoirement être accompagnée du titre de paiement.

Un accusé de réception sera adressé (par fax, e-mail, ou courrier selon possibilité) à chaque équipage qualifié.

7. MONTANT DES FRAIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER :

- 7.1 Le montant des frais d'inscription est fixé à 375€ par bateau jusqu'au 8 juillet 2011 (cachet de la poste faisant foi). Au-delà de cette date, les frais seront portés à 600€.
- 7.2 En cas d'annulation d'inscription après le 8 juillet, il sera procédé au remboursement de 200 € jusqu'au 27 juillet inclus. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.
- 7.3 Le montant des frais d'inscriptions comprend :
- Les frais de constitution de dossier,
 - La participation aux frais techniques,
 - Les dîners du 3 au 6 août,
 - Les petits déjeuners,
 - La participation des équipages aux différents pots et animations,
 - La mise à disposition d'un espace pour le camping ainsi que l'accès aux sanitaires,
 - Le transport des effets personnels.

La fourniture des matériels nécessaires aux bivouacs est à la charge des concurrents.

8. CONFIRMATION DES INSCRIPTIONS :

La confirmation des inscriptions sera enregistrée au CV Baie d'Erquy le mardi 2 août de 15H00 à 19H00 et le mercredi 3 août de 9H00 à 12H00.

Chaque concurrent devra signer au moment de son inscription définitive un formulaire contenant les termes suivants : *“ J'accepte de me soumettre aux Règles de Course à la Voile et à toutes les autres règles qui régissent cette épreuve ”*.

Les instructions générales de course (IGC) et les instructions particulières d'Etape (IPE) seront disponibles au moment de la confirmation des inscriptions.

9. JAUGE :

Il n'y aura pas d'opération de jauge de matériel sur place pendant la confirmation des inscriptions. Tout équipement non jaugé ne pourra être utilisé pendant l'épreuve, ceci ne pourra pas constituer un motif légitime de désistement.

10. HEURE DE MISE A DISPOSITION :

Les voiliers devront être présentés au CVBE situé sur le port d'Erquy entre le mardi 2 août de 15H00 à 19H00 et le mercredi 3 août de 9H00 à 12H00, pour subir les vérifications techniques et le marquage du matériel.

Le premier briefing coureur est prévu le 3 août à 12H00.

L'heure du 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course est fixée le août 2011 à 14H00.

11. PROGRAMMES

11.1 Sportif :

- 2 août : 15H00 à 19H00 : Marquage de matériel, confirmation des inscriptions
- 3 août : 09H00 à 12H 00 : Marquage de matériel, confirmation des inscriptions.
- 3 août : 12H00 : Briefing des équipages.
- 3 août : 14 H 00 : 1^{er} signal d'avertissement de la 1^{ère} course.
- du 4 au 7 août : 11H00 : signal d'avertissement,
- 7 août : A partir de 16H30 lecture du palmarès.

Ce programme en fonction des conditions météorologiques est susceptible d'être modifié par l'organisateur.

11.2 Festif :

- 2 août : Pot d'accueil à la Maison de la Mer d'Erquy.
- 3 août : Dîner au Crec'h Kerio à Bréhat
- 4 août : Réception à 19h au Palais des Congrès de Perros Guirec, dîner à suivre.
- 5 août : Dîner à la salle des Fêtes de Saint Quay Portrieux
- 6 août : Dîner à la Maison de la Mer d'Erquy
- 7 août : Pot de départ à la Maison de la Mer d'Erquy.

12. CLASSEMENT :

Le classement se fera en temps cumulé par addition des temps réels réalisés, à chaque course courue et validée, augmentés si nécessaire, des éventuelles pénalités applicables. Toutes les courses courues et validées sont prises en compte pour le classement.

13. PARCOURS :

La zone de course s'étend de la Pointe de Ploumanac'h à la Baie de la Fresnaie (Pointe de Saint Cast).

- 3 août : Erquy – Ile de Bréhat,
- 4 août : Ile de Bréhat – Perros Guirec,
- 5 août : Perros Guirec – Saint Quay Portrieux,
- 6 août : Saint Quay Portrieux – Erquy,
- 7 août : Erquy – Saint Cast – Erquy.

Cinq étapes sont prévues au programme, le nombre de courses courues est laissé à l'appréciation du Comité de Course qui pourra, en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres considérations non équitables pour tous, modifier le programme initial.

Il est de la responsabilité des équipages de se procurer les documents officiels relatifs à la zone de course (pour information : Navicarte n° 536/537, SHOM n° 7152 et 7154).

14. PÉNALITÉS APPLICABLES :

14.1 Pénalités de remplacement suite à une infraction à une règle du Chapitre 2 :

14.1.1 La pénalité de rotation de 2 tours est remplacée par une rotation de 1 tour, comprenant un virement de bord et un empannage. Ceci modifie la RCV 44.2.

14.1.2 Un bateau qui a effectué une pénalité selon la RCV 44.1 doit compléter un formulaire de reconnaissance d'infraction au secrétariat du comité de course dans le délai de dépôt des réclamations.

14.2 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Les pénalités indiquées en pourcentage sont appliquées par le comité de réclamation, et calculées selon les modalités de la RCV 44.3 (c).

- 14.3 DNC, DNS, RAF, DNF :
- DNC : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 15%,
 - DNS : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 15%,
 - RAF : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 15%,
 - DNF : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 15%.
(Modification de la règle A4.2).

DSQ :

- DSQ : temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours + 30%.

Un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à la règle 28 des RCV recevra le nombre de points correspondant à DSQ, attribués par le comité de course (modification des règles A4 et A5).

- 14.4 Infraction aux RCV : 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 :

- OCS : temps de course réalisé par le voilier + 30 mn (ceci modifie 29.1, 30.1 et A4),
- ZFP : temps de course réalisé par le voilier + 40 mn (ceci modifie 30.2),
- BFD : temps de course réalisé par le voilier + 60 mn (ceci modifie 30.3).

- 14.5 Défaut d'émargement :

Chaque défaut d'émargement sera sanctionné d'une pénalité de 15mn.

- 14.6 Infraction aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article du présent Avis de Course ou des Instructions de Course, de 10% du temps du dernier voilier ayant *fini* après avoir effectué le parcours à DSQ.

- 14.7 Le comité de réclamation se réserve toujours le droit de disqualifier un bateau : DSQ.

- 14.8 La pénalité effective affectée à un voilier est limitée par l'obtention d'un temps global de course ne dépassant pas celui des DSQ.

15. EQUIPEMENT DE SECURITE :

- 15.1. Equipement de sécurité minimum obligatoire à bord :

- 1 pagaie d'au moins 1 mètre,
- 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 5 mm de Ø,
- 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de Ø,
- 2 brassières homologuées "CEE" ou approuvées Marine Marchande,
- Les longueurs et diamètres exigés par cette règle sont des dimensions minimum.

- 15.2. Equipements supplémentaires obligatoires :

- 1 VHF en état de fonctionnement,
- 1 compas de relèvement,
- 1 miroir de signalisation,
- 2 fusées parachutes rouges,
- 2 flashs individuels étanches.

- 15.3. Autres équipements autorisés :

- Le GPS portable,
- Le compas électronique.

16. MESURES DE SECURITE :

- 16.1. Surveillance des équipages entre eux :

**Rappel : Chapitre 1 - Règles Fondamentales des RCV
" 1 SECURITE**

1.1 Aider ceux qui sont en danger

Un voilier ou un concurrent doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger. "

En application de cette règle, il est demandé aux équipages d'assurer constamment la surveillance des autres concurrents, et en cas de problème, d'en informer immédiatement le comité de course par VHF, ainsi que de porter assistance aux personnes ou aux voiliers concernés.

- 16.2. Réduction ou Annulation d'une course après le départ :
En cas de réduction ou d'annulation d'une course après le départ par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoi en navigation groupée.
Les concurrents devront :
- mettre leur VHF en veille sur le canal de la course pour écouter les instructions du comité de course,
 - assurer une assistance mutuelle.
- Une infraction à cette règle entraînera pour le(s) concurrent(s) concerné(s) l'exclusion de l'épreuve.

- 16.3. Demande d'abandon à un équipage :
Le comité de course se réserve la possibilité de demander à un(des) concurrent(s) retardataire(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée soit en étant pris en remorque.
Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette obligation devra(ont) mettre leur VHF en veille sur le canal de la course pour écouter les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du commissaire de course.
Lorsque cette obligation s'applique le bateau comité de course arbore un pavillon "V".
Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette obligation sera(ont) classé(s) DNF.
La première infraction à cette règle entraînera pour la course concernée, sans instruction, la disqualification du(es) concurrent(s) concerné(s), une deuxième infraction à cette règle entraînera pour le(s) concurrent(s) concerné(s) l'exclusion de l'épreuve.

17 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "Costarmoricaine - Championnat de France des Raids 2011", à laquelle le coureur participe et à l'utiliser sans compensation son image sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

18 INFORMATIONS TECHNIQUES ET SELECTION :

18.1. Informations techniques et sélection :

CV BAIE D'ERQUY
Maison de la Mer
22430 Erquy
E-mail : info@cvberquy.org
Internet : www.cvberquy.org.

18.2. Hébergement et séjour :

Voir les informations sur le site de [l'Office du Tourisme d'Erquy](http://www.erquy-tourisme.com).
<http://www.erquy-tourisme.com/hebergement.htm>